

Stages à l'étranger

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/etudier-et-faire-un-stage-a-l-etranger/stage-a-l-etranger.html>

+ voir convention de stage :

Art. 6 de la convention de stage : *Les stages effectués à l'étranger sont signalés préalablement au départ du stagiaire à la Sécurité sociale lorsque celle-ci le demande* [Attestation de prise en charge du risque AT par la CPAM](#)

Fiches à annexer à la convention :

Fiche pour stage à l'étranger (pour informations sécurité sociale voir site <http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/>,

pour fiches pays voir site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-concours/stagiaires-etudiants>